



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 7 novembre 2025

Listes électorales : vous avez jusqu'au 4 février pour vous inscrire en ligne

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir ainsi participer aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars prochains. Les inscriptions sur la liste électorale peuvent être effectuées en ligne sur limoges.fr rubrique "Mes démarches en ligne" puis "Papiers d'identité et citoyenneté" jusqu'au mercredi 4 février 23h59 ou directement en mairie jusqu'au vendredi 6 février à 17h.

POUR S'INSCRIRE, VOICI LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

- Pour les Français : carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de la demande, ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe, ou attestation d'assurance habitation, ou fiche de paie ou titre de pension, ou quittance de loyer non manuscrite).
- Pour les ressortissants de l'Union Européenne : un titre d'identité ou un titre de séjour en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- En ligne, en se connectant sur limoges.fr rubrique "Mes démarches en ligne" puis "Papiers d'identité et citoyenneté" ;
- Ou à la mairie, 1 square Jacques-Chirac, service Accueil, Élections et Démarches Citoyennes (AEDC), ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ;
- Ou par courrier : Mairie de Limoges - service AEDC – BP 3120 – Limoges Cedex 1.

L'inscription sur les listes électorales peut se faire :

- Soit automatiquement, comme lors de l'inscription d'office d'un Français atteignant l'âge de 18 ans (le service AEDC envoie un mail à chaque jeune pour l'informer de son inscription d'office sur la liste électorale) ;
- Soit de façon volontaire, c'est-à-dire à l'initiative de l'électeur, par exemple à la suite d'un déménagement.

Vous pouvez vérifier votre situation électorale et connaître votre bureau de vote en consultant le site de la Ville limoges.fr rubrique "Mes démarches en ligne" puis "Papiers d'identité et citoyenneté".

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT (GLÉDEL)
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges